



D3310-Direction de la commande publique-Marchés

DECISION DU MAIRE N° d.2023.143

Marchés de fournitures courantes, de services et de travaux conclus par la ville de Versailles entre le 18 mai et le 1er septembre 2023, dont le montant ne justifie pas le transfert au service préfectoral du contrôle de légalité et leurs avenants.

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 alinéa 4, L.2131-1, L.2131-2, 4°, D.2131-5-1 et R.2131-6 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2124-1 et R.2124-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure formalisée, les articles L.2122-1 et R.2122-1 et suivants relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence, les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée, les articles L.2194-1 et R.2194-1 et suivants relatifs aux conditions de modification d'un marché public, et les articles L.2125-1 et R.2162-15 et suivants relatifs aux modalités de passation des concours ;

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 précité ;

Vu les arrêtés municipaux n° A.2022.2061 du 20 octobre 2022 et n° A.2023.234 du 3 février 2023 donnant des délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des marchés et avenants conclus sur la base de la délégation qu'il a reçue à cet effet dans le cadre de la délibération du 27 mai 2020 susvisée.

La liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux passés suite à des procédures dont le montant ne justifie pas le transfert au contrôle de légalité et des avenants conclus dans le cadre de cette délégation entre le 18 mai et le 1^{er} septembre 2023 est la suivante :

DECIDE :

- 1) Fourniture et livraison de gaz propane pour la serre des Gonards - Avenant n° 2 à l'accord-cadre conclu avec la société PRIMAGAZ, ayant pour objet la prolongation de la durée du contrat de 4 mois. Cet avenant ne modifie pas les seuils minimum et maximum du contrat, qui restent fixés respectivement (en volume) à 4 tonnes de gaz par an et 16 tonnes de gaz par an.
- 2) Travaux d'élargissement du terrain de rugby T5 Porchefontaine - Avenant n° 1 au marché conclu avec la société Entreprise Jean Lefebvre, ayant pour objet l'ajout de prix unitaires au bordereau des prix unitaires. Cet avenant implique une augmentation du montant initial du marché de 337 367,56 € HT, qui passe ainsi à 404 841,07 € HT, soit une augmentation de 10,81%.
- 3) Maintenance et tierce maintenance applicative du logiciel SIS utilisé par les services de la ville de Versailles, du Centre communal d'action sociale (CCAS) et de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la rédaction et le suivi des marchés publics – Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société SIS Marché, domiciliée 84-88 boulevard de la Mission Marchand - 92411 Courbevoie Cedex suite à une procédure sans mise en concurrence pour une durée de quatre ans à compter du 15 juillet 2023. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil minimum fixé à 9 100 € HT et un seuil maximum fixé à 90 000 € HT pour sa durée totale.
- 4) Montage et démontage des tentes pour le forum des associations de Versailles de septembre 2023 – Marché conclu avec la société Hexa, domiciliée « Les clos » - 78520 Saint-Martin-la-Garenne suite à une procédure sur demande de devis et pour un montant global et forfaitaire de

39 923 € HT.

- 5) Achat d'un véhicule électrique pour le service bâtiment du CTM – Marché conclu avec la société RRG Versailles, domiciliée 81 rue des Chantiers - 78000 Versailles, dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique et pour un montant global et forfaitaire de 17 676,26 € HT.
- 6) Acquisition de licences, modules complémentaires, maintenance et prestations associées du logiciel GEODP utilisé par la Direction de l'urbanisme, de l'architecture, du foncier et de l'habitat et de la Direction de la sécurité de la ville de Versailles pour la gestion de l'occupation du domaine public – Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société Sogelink, domiciliée Les Portes du Rhône - 131 chemin du Bac à Truaille - 69 647 Caluire suite à une procédure sans mise en concurrence pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} juillet 2023. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil minimum fixé à 1 040,73 € HT et un seuil maximum fixé à 90 000 € HT pour sa durée totale.
- 7) Maintenance et tierce maintenance applicative des solutions de gestion des infractions et de verbalisation électronique utilisées par la Direction de la sécurité de la ville de Versailles - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société IER, domiciliée 3 rue Salomon de Rothschild - 92150 Suresnes, suite à une procédure sans mise en concurrence pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil minimum fixé à 16 644 € HT et avec un seuil maximum fixé à 210 000 € HT pour sa durée totale.
- 8) Tierce maintenance applicative du logiciel PLANITECH – Avenant n° 3 à l'accord-cadre conclu avec la société JES ayant pour objet la prolongation du contrat pour une durée d'un an. Le seuil maximum de cet accord-cadre reste fixé à 150 000 € HT.
- 9) Souscription au logiciel Doctrine, base documentaire juridique utilisée par le Service Juridique. Contrat conclu avec la société Forseti SAS (Doctrine), domiciliée 36 rue de Saint-Pétersbourg - 75008 Paris, suite à une procédure sans mise en concurrence, pour un montant de 2 319 € HT pour une durée de 12 mois.
- 10) Fourniture de bulbes estivaux et automnaux pour la ville de Versailles - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société VERVER, domiciliée à Hasselaarsweg 30 1704 DX Heerhugowaard, suite à une procédure adaptée pour une durée de 48 mois à compter de sa date de notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 215 000 € HT pour sa durée totale.
- 11) Modernisation du centre équestre - JO 2024 - Travaux de réaménagement des boxes à chevaux - Marché conclu avec la société CONCEPT SOL, domiciliée Zac du Chevalement, 283 rue des Molettes - 59286 Roost Warendin suite à un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence et pour un montant de 44 437,27 € HT. La durée des travaux est fixée à 2 mois et demi.
- 12) Fourniture de caméras piétons individuelles, de leurs accessoires et des prestations associées pour les agents de la Police municipale de Versailles - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société GK PROFESSIONAL domiciliée 159 avenue Gallieni - 93170 Bagnolet suite à une procédure adaptée pour une durée de 40 mois à compter de la notification du contrat. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil minimum fixé à 81 037,55 € HT et un seuil maximum fixé à 125 000 € HT pour sa durée totale.
- 13) Fourniture et travaux d'installation de grillages et clôtures pour les équipements, notamment sportifs, de la ville de Versailles (2 lots) - Lot 1 : Grillages et clôtures - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société POSE domiciliée 3 Boulevard Arago - 91320 Wissous suite à une procédure adaptée pour une durée de 48 mois à compter de sa date de notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un montant maximum de 132 000 € HT pour sa durée totale.
- 14) Fourniture et travaux d'installation de grillages et clôtures pour les équipements, notamment sportifs, de la ville de Versailles (2 lots) - Lot 2 : Pare ballons - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société HUCK OCCITANIA domiciliée RN 126 Les Clauzolles - 81470 Maurens-Scopont suite à une procédure adaptée pour une durée de 48 mois à compter de sa date de notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un montant maximum de 80 000 € HT pour sa durée totale.
- 15) Remplacement des 2 armoires de climatisation du 1^{er} et du 2^{ème} étage de la bibliothèque municipale de Versailles au 5 rue de l'Indépendance Américaine - Marché conclu suite à une procédure sans mise en concurrence avec la société GED, établissement MEF, domiciliée 15 rue de la Vaucouleurs - 78711 Mantes la Ville, pour un montant de 52 188,60 € HT. La durée des travaux est fixée à 3 semaines.
- 16) Remplacement de la centrale de traitement d'air au gymnase Jean-Marc Fresnel - Espace Dojo - Marché conclu suite à une procédure sans mise en concurrence avec la société GED, établissement MEF, domiciliée 15 rue de la Vaucouleurs - 78711 Mantes la Ville, pour un

montant de 30 086 € HT. La durée des travaux est fixée à 3 semaines.

- 17) Maintenance et Tierce Maintenance applicative du logiciel QMATIC, progiciel de gestion de l'accueil du public utilisé par la ville de Versailles et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société QMATIC AB, domiciliée à Krokslätts Fabriker - 34, 431 53 Mölndal (Suède), suite à une procédure sans mise en concurrence pour une durée de 4 ans et un montant minimum fixé à 3 450 € HT (maintenance pour une année) et un montant maximum fixé à 100 000 € HT pour sa durée totale.
- 18) Relevé géométrique complet des écoles Albert Thierry et les Petits Bois à Versailles - Marché passé avec la société Techniques TOPO, domiciliée 1 rue Miège Fourès - 78120 Rambouillet, suite à une demande de 3 devis, pour un montant de 38 110,10 € HT. La durée de la prestation est fixée à 7 semaines.
- 19) Décontamination Ecole La Source - Marché conclu avec la société EOS Décontamination et réhabilitation domiciliée 17 rue Sadi Carnot - 94880 Noisieu suite à une procédure sans mise en concurrence et pour un montant global et forfaitaire de 62 725,11 € HT. La durée de la prestation est estimée à 7 jours.
- 20) Décontamination vestiaires Jussieu - Marché conclu avec la société EOS Décontamination et réhabilitation domiciliée 17 rue Sadi Carnot - 94880 Noisieu suite à une procédure sans mise en concurrence et pour un montant global et forfaitaire de 1 142,24 € HT. La durée de la prestation est estimée à 7 jours.
- 21) Prestations de retranscription pour les conseils et diverses instances de la ville de Versailles, de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et du CCAS - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société Robert Jean-Baptiste, domiciliée 11 rue de l'Amiral Mouchez - 75013 Paris, suite à une procédure adaptée, pour une durée de 4 ans. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un montant maximum fixé à 190 000 € HT pour sa durée totale.
- 22) Acquisition et gestion des noms de domaine et des certificats numériques - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société NAMESHIELD, domiciliée 39 bd des Capucines - 75002 Paris, suite à une procédure adaptée, pour une durée de 4 ans. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un montant maximum fixé à 185 000 € HT pour sa durée totale.
- 23) Contrat de télémaintenance du logiciel G-DOC assurant le fonctionnement de la machine de classement Electroclass équipant le service de l'état civil - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société ELECTROCLASS domiciliée 12 avenue Gutenberg - Zone Industrielle Gustave Eiffel - 77600 Bussy Saint Georges suite à une procédure sans mise en concurrence pour une durée de 48 mois à compter du 21 août 2023. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et un seuil maximum fixé à 20 000 € HT pour sa durée totale.

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.